

Formulaire de notification d'une opération d'acquisition ou d'extension de participation dans une entreprise d'assurance ou de réassurance, une société de groupe d'assurance

Pour être considéré comme complet, le dossier doit comporter :

L'impression datée et signée du présent formulaire. Les informations à fournir sont signalées par des zones grisées.

Si l'opération envisagée s'accompagne d'une modification des statuts de l'entreprise cible, la procédure prévue à l'article R. 310-6-1 du code des assurances, pour les entreprises d'assurance, ou à l'article R. 310-10-4 du même code pour les entreprises de réassurance, devra être respectée.

Si l'opération entraîne un changement de dirigeant(s) ou de responsables de fonctions clefs, ces changements devront être déclarés à l'Autorité, conformément aux dispositions de l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier et de l'article L. 322-3-2 du code des assurances et selon les modalités précisées dans l'instruction 2015-I-02.

Et les documents suivants :

Les documents ci-après doivent être fournis en complément du présent formulaire. Pour chaque document fourni, cocher la case correspondante. Si un document n'est pas joint au dossier, en préciser les raisons

Documents à joindre à la demande		Préciser les raisons en cas d'absence du document
Justificatif officiel d'immatriculation de l'acquéreur au répertoire SIREN ainsi que l'identifiant international d'entité juridique dans les conditions prévues par l'instruction n° 2015-I-12	<input type="checkbox"/>	
Curriculum vitae détaillé et copie d'une pièce d'identité des dirigeants de l'acquéreur (personne morale) ou de l'acquéreur personne physique – Cf. N.B.2	<input type="checkbox"/>	
Évaluations de la réputation de l'acquéreur ou des dirigeants de l'acquéreur effectuées le cas échéant par d'autres autorités de contrôle (financières ou non)	<input type="checkbox"/>	
Le cas échéant, curriculum vitae détaillé et copie d'une pièce d'identité des responsables de fonctions clefs de l'acquéreur (organisme d'assurance) ou du groupe de l'acquéreur (groupes assurances).	<input type="checkbox"/>	
Comptes sociaux consolidés certifiés de l'acquéreur pour les trois derniers exercices (personnes morales)	<input type="checkbox"/>	
Organigramme du groupe de l'acquéreur et de la société cible avant et après l'opération envisagée	<input type="checkbox"/>	
Pouvoir autorisant le signataire à engager l'acquéreur	<input type="checkbox"/>	

Documents à joindre à la demande		Préciser les raisons en cas d'absence du document
Copie d'une pièce d'identité du signataire de la demande	<input type="checkbox"/>	
Dans le cas d'une prise de contrôle		
Un programme d'activité sur trois ans comprenant : <ul style="list-style-type: none"> – le bilan prévisionnel social et prudentiel par grands postes de la cible après opération ainsi que le détail des hypothèses retenues ; – le compte de résultat prévisionnel par grandes catégories de la cible après opération ainsi que le détail des hypothèses retenues – Pour les organismes soumis à Solvabilité 2, la détermination détaillée (actifs et passifs prudentiels) des fonds propres de base éligibles permettant la couverture du minimum de capital requis et des fonds propres éligibles permettant la couverture du capital de solvabilité requis de l'acquéreur (si personne morale société d'assurance) et de la cible avant et après opération. – Pour les autres organismes, la détermination de l'exigence de marge de solvabilité sous Solvabilité 1 et éléments de fonds propres la couvrant. 	<input type="checkbox"/>	
Si l'opération a un impact significatif sur la situation financière du nouveau groupe d'assurance		
Bilans consolidés sociaux et prudentiels après opération	<input type="checkbox"/>	
Comptes de résultats consolidés après opération	<input type="checkbox"/>	
Les états quantitatifs du capital de solvabilité requis (Cf. N.B.3) et les fonds propres du groupe d'assurances, de l'acquéreur et de la cible avant et après opération.	<input type="checkbox"/>	
Le cas échéant, si l'acquisition entraîne un changement de la situation juridique de la cible (modifications de statuts)	<input type="checkbox"/>	
Statuts légaux et projet de modification des statuts de la cible	<input type="checkbox"/>	
Extrait Kbis	<input type="checkbox"/>	

N.B.1 : L'Autorité a la possibilité de formuler d'autres demandes visant à recueillir des informations complémentaires ou des clarifications dans les conditions prévues par l'article R. 322-11-2 du code des assurances.

N.B.2 : Concernant les informations à fournir pour les dirigeants de la société acquéreur ou de l'acquéreur personne physique, le curriculum vitae détaillé mentionne des informations sur :

- les formations professionnelles obtenues,
- l'expérience professionnelle, y compris les noms de toutes les organisations pour lesquelles la personne a travaillé, la nature et la durée des fonctions exercées, en particulier pour toutes les activités dans le cadre de la position recherchée,

Pour les postes occupés durant les 10 dernières années, lors de la description de ces activités, préciser les pouvoirs délégués, les pouvoirs décisionnels internes et les départements où le contrôle du dirigeant a été opéré. Il s'agit de mettre en perspective les pouvoirs réellement exercés au cours du parcours professionnel du dirigeant.

Si le curriculum vitae comprend d'autres expériences significatives, y compris une expérience de management, cela doit être indiqué.

N.B.3 : La notion d'états quantitatifs du capital de solvabilité requis fait référence aux états de l'ITS reporting.

Les documents, dûment remplis et signés, sont à adresser en deux exemplaires à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Désignation de l'entreprise pour laquelle l'autorisation est requise (cible)

Dénomination sociale

Numéro SIREN

Numéro LEI

Personne chargée de la préparation du dossier

Civilité Nom

Prénom Titre/fonction

N° de téléphone N° de fax

E-mail

Personne habilitée à solliciter l'autorisation et assumant la responsabilité de la demande (acquéreur)

Civilité Nom

Prénom Titre/fonction

E-mail N° de téléphone

Date Signature

Description de l'entreprise cible

Renseignements relatifs au capital social

Montant du capital social en €

Montant du capital à libérer en €

Date d'effet

Structure du groupe

L'entreprise appartient-elle à un groupe ?

Oui

Non

Si oui, compléter ci-dessous :

Dénomination du groupe

Nationalité du groupe

L'entreprise appartient-elle à un conglomérat financier ?

Oui

Non

Si oui, compléter ci-dessous :

Nom du conglomérat

Nationalité du conglomérat

Présentation de l'activité d'ensemble de l'entreprise (nature des risques garantis, clientèles démarchées, circuits de distribution, modalités de gestion, dispositif de réassurance).

Description de l'acquéreur

Actionnaire : personne morale

Dénomination sociale

SIREN

LEI

Groupe de l'actionnaire Nationalité du groupe de l'actionnaire

Répartition des droits de vote de l'actionnaire : liste des principaux actionnaires

Adresse du siège social

Code postal ville pays

Participation dans l'entreprise cible (après l'opération)

Part du capital en % Part des droits de vote détenus en %

Si vous devez enregistrer plus d'un actionnaire, il vous faut alors télécharger le formulaire supplémentaire actionnaire personne morale ou personne physique disponible sur le site Internet.

Description de l'acquéreur

Actionnaire : personne physique

Civilité	<input type="text"/>	Nom d'usage	<input type="text"/>
Nom de famille	<input type="text"/>	Alias	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Autres prénoms	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Pays de naissance	<input type="text"/>
Commune de naissance	<input type="text"/>	Code postal commune de naissance	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>	Autre nationalité	<input type="text"/>

Adresse

Code postal	<input type="text"/>	ville	<input type="text"/>	pays	<input type="text"/>
-------------	----------------------	-------	----------------------	------	----------------------

Participation dans l'entreprise cible (après l'opération)

Part du capital en %	<input type="text"/>	Part des droits de vote détenus en %	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	--------------------------------------	----------------------

Si vous devez enregistrer plus d'un actionnaire, il vous faut alors télécharger le formulaire supplémentaire actionnaire personne morale ou personne physique disponible sur le site Internet.

Répartition du capital social de l'acquéreur : autres actionnaires

Actionnaire : public

Part du capital en %



Part des droits de vote détenus en %



Actionnaire : salariés

Part du capital en %



Part des droits de vote détenus en %



Actionnaire : autocontrôle

Part du capital en %



Part des droits de vote détenus en %



Actionnaire : divers

Part du capital en %



Part des droits de vote détenus en %



Pacte d'actionnaires

Les actionnaires ont-ils ou vont-ils signer un pacte d'actionnaires ?

Oui

Non

Si oui, compléter ci-dessous

Signataires : personnes physiques

Civilité Nom d'usage

Nom de famille Alias

Prénom Autres prénoms

Civilité Nom d'usage

Nom de famille Alias

Prénom Autres prénoms

Civilité Nom d'usage

Nom de famille Alias

Prénom Autres prénoms

Pacte d'actionnaires

Signataires : personnes morales

Qualité

Dénomination sociale

Qualité

Dénomination sociale

Qualité

Dénomination sociale

Renseignements à transmettre par l'acquéreur

Avertissement

Ces renseignements doivent être fournis par toute personne appelée à détenir, directement ou indirectement, au moins 10 %, 20 %, un tiers ou la moitié des droits de vote ou la moitié du capital de l'entreprise.

Les réponses au questionnaire ci-dessous doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et, pour ce qui relève de sa compétence, de l'Autorité des marchés financiers.

Des manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés dans les réponses au questionnaire.

Les renseignements concernant des organismes non assujettis ne doivent être communiqués que dans la mesure où cette transmission n'est pas interdite par une obligation de discrétion.

Le questionnaire doit être retourné dûment complété et signé par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux ou par toute personne ayant reçu pouvoir à cet effet.

Questionnaire relatif à l'acquéreur

Dénomination sociale		Numéro SIREN	
		Numéro LEI	
Civilité	Nom d'usage	Prénom	

Informations sur l'opération envisagée

1. Quels sont le montant, le pourcentage et la nature des titres de la participation prévue ainsi que leur équivalence en droits de vote **avant** et **après** l'opération ? (Voir article L. 233-9 du code de commerce.)
Les actions ou parts sociales font-elles l'objet d'un démembrement de propriété des droits sociaux ?
Décrire précisément le montage juridique et financier de l'opération d'acquisition des titres.
Indiquer, le cas échéant, le prix d'acquisition proposé et les critères utilisés pour déterminer ce prix, et si il y a une différence entre la valeur de marché et le prix d'acquisition proposé, fournir une explication détaillée quant à sa détermination.

2. Indiquer, tous les accords existants ou futurs entre actionnaires (nouveaux et préexistants), qu'ils aient ou pas une dimension capitalistique. Détailler leurs caractéristiques. Indiquez comment ces relations devraient évoluer à l'avenir.
Recenser les incompatibilités futures et les exclusivités éventuelles.

3. L'acquéreur a-t-il donné ou envisage-t-il de donner en garantie des actions de l'entreprise ?
Si oui, préciser le bénéficiaire.

4. L'opération constitue-t-elle un franchissement de seuil d'une société cotée soumis à déclaration conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce (dans ce cas, fournir à l'Autorité des marchés financiers la copie de la déclaration, précisant les objectifs que l'acquéreur entend poursuivre au cours des douze prochains mois, adressée à la société dont les actions sont acquises).

Indiquer si l'opération est susceptible de donner lieu au dépôt d'une offre publique. Fournir alors une copie du projet de note d'information soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers et des autres communiqués soumis à publicité financière obligatoire.

5. L'opération doit-elle donner lieu à notification à l'Autorité de la concurrence, à la Commission européenne pour les opérations de dimension communautaire (règlement CE n° 139/2004 du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises) ou à toute autre autorité étrangère ?

Oui Non

Dans l'affirmative, celle-ci a-t-elle été effectuée ?

Oui Non

Quel est le délai dont dispose l'Autorité de la concurrence, la Commission ou toute autre autorité étrangère ?

Si elle n'a pas été effectuée, dans quel délai devez-vous effectuer votre déclaration ?

6. Indiquer les modalités de financement de l'opération : présentation détaillée de l'origine et de l'utilisation des ressources financières allouées à l'investissement (document probant), les modalités de transfert des fonds et les réseaux utilisés.

Description du schéma financier sur lequel reposera l'opération précisant en particulier la nature des instruments financiers utilisés pour effectuer la prise de participation (fonds propres de l'acquéreur, emprunts bancaires, accords conclus avec d'autres actionnaires de l'entreprise cible).

7. Le projet aura-t-il des répercussions significatives sur l'emploi du personnel ?

Oui Non

En cas de réponse positive :

Indiquer les métiers, les entités et les zones géographiques concernés et fournir une évolution des effectifs globaux et selon les distinctions opérées ci-dessus.

Indiquer si le processus de consultation des instances de représentation du personnel :

– a été engagé :

Oui Non

– est achevé :

Oui Non

Si oui, indiquer l'avis des instances représentatives du personnel.

Informations sur l'acquéreur

8. Les actions de l'acquéreur sont-elles cotées ? Fournir toute information utile à ce sujet (place de cotation, marché).

9. Quelle est la répartition du capital de l'acquéreur ? S'il y a lieu, préciser celle de la maison mère et des holdings intermédiaires (indiquer les pourcentages de détention en parts de capital et en droits de vote et préciser le lieu du siège social de chacune des entités).

10. Quelle est l'activité de l'acquéreur ?

S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif des principales entités constituant le groupe ; indiquer, le cas échéant, la part des activités d'assurance et de réassurance (joindre un organigramme). Il conviendra en particulier d'indiquer si l'acquéreur a des sociétés sœurs exerçant des activités réglementées ; fournir, en outre, la liste des participations significatives dans des entreprises d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger :

- de l'acquéreur ;
- du groupe auquel lui-même appartient.

11. Si l'acquéreur ou tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 356-1 du Code des assurances exerce une activité soumise au contrôle d'une autorité de contrôle du secteur financier, à quelles réglementations et à quelles autorités de contrôle et surveillance les sociétés concernées sont-elles soumises à ce titre ?

Indiquer si l'opération nécessite une autorisation et fournir, le cas échéant, copie de celle-ci ; dans cette hypothèse, le dossier devra également comprendre des indications quant à l'impact de l'opération envisagée sur les principales caractéristiques financières et sur les ratios prudentiels de l'acquéreur.

12. Dans le cas d'acquéreurs originaires d'États n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen, fournir, le cas échéant, toute indication sur les conditions d'implantation de succursales, de création de filiales ou de prise de participations dans des entités de statut comparable, ainsi que sur les conditions d'exercice d'activités d'assurance et de réassurance dans le pays d'origine.
13. Si l'acquéreur est un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), préciser sa date d'agrément par l'Autorité des marchés financiers et fournir le dernier document périodique sur sa situation.
14. L'acquéreur sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de la société ?

Oui

Non

Si oui, le futur administrateur ou membre du conseil de surveillance devra joindre à son dossier une déclaration attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées à l'article L. 322-2 du code des assurances.

15. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'acquéreur au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
16. Décrire les relations financières ou non financières de l'acquéreur (personne physique et/ou morale), toute personne dirigeant ses activités (personne morale) et toute société placée sous son contrôle avec :
- un ou des actionnaire(s) actuel(s) de la société cible ;
 - une personne habilitée à exercer des droits de vote au sein de l'entreprise cible ;
 - les membres de l'organe délibérant ou les dirigeants au sens du II de l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier de l'entreprise cible ;
 - la société cible elle-même ou son groupe ;
 - toutes autres participations ou activités de l'acquéreur susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts avec l'entreprise cible et solutions pouvant permettre de régler ces conflits

Réputation de l'acquéreur

17. L'acquéreur ou les sociétés de son groupe ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, en France ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? (Envoyer dans ce cas une copie de la décision de sanction à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.) Une telle procédure est-elle en cours ?
18. Préciser si l'acquéreur a déjà une expérience en tant qu'actionnaire d'une entreprise du secteur de l'assurance ou de la réassurance.
19. Indiquer si la réputation de l'acquéreur a fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision du secteur financier en France ou à l'étranger. Si oui :
- indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;

– fournir les documents attestant cette évaluation et ses conclusions.

20. Indiquer si la réputation de l'acquéreur a fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision non financière en France ou à l'étranger. Si oui :

- indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
- fournir les documents attestant cette évaluation et ses conclusions.

21. Identité des dirigeants de l'acquéreur :

Civilité		Nom d'usage		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance			
fonctions					
adresse					
Civilité		Nom d'usage		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance			
fonctions					
adresse					

22. Les dirigeants de l'acquéreur ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? (Envoyer dans ce cas une copie de la décision de sanction à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.) Une telle procédure est-elle en cours ?

23. Indiquer si l'honorabilité et la compétence des dirigeants et responsables de fonctions clefs de l'acquéreur et du groupe auquel il appartient (le cas échéant) ont fait l'objet d'une évaluation par une autorité du secteur financier, en France ou à l'étranger. Si oui :

- indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation (s'il ne s'agit pas de l'ACPR) ;
- fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions (s'il ne s'agit pas de l'ACPR).

24. Indiquer si l'honorabilité et la compétence des dirigeants de l'acquéreur ont fait l'objet d'une évaluation par une autorité de supervision non financière. Si oui :

- indiquer le nom de l'autorité ayant effectué l'évaluation ;
- fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions.

Situation financière de l'acquéreur

25. Si l'acquéreur est une personne morale, fournir les comptes de résultats et les bilans sociaux ou combinés et prudentiels des trois derniers exercices au 31 décembre de l'exercice clos, ainsi que, le cas échéant, pour les organismes d'assurance, la détermination détaillée (actifs et passifs) des fonds propres de base éligibles

permettant la couverture du minimum de capital requis et des fonds propres éligibles permettant la couverture du capital de solvabilité requis de l'acquéreur (si personne morale) et de la cible avant et après opération. Dans le cas où l'acquéreur est soumis à Solvabilité 1, remplacer les éléments prudentiels Solvabilité 2 par exigence de marge de solvabilité et éléments de fonds propres en assurant la couverture.

26. Si l'acquéreur est une personne physique, préciser le montant et la nature de son patrimoine, la source des revenus de ses garanties réelles ou personnelle et fournir des informations financières, notamment les rapports financiers ainsi que les notations des sociétés contrôlées ou dirigées par l'acquéreur.
27. Si l'acquéreur est une personne morale, indiquer les différentes notations dont font l'objet les titres émis par l'acquéreur ou des sociétés appartenant à son groupe (donner toutes précisions utiles à ce sujet). Fournir la note, si elle date de moins de trois ans, et ses actualisations éventuelles ainsi que les commentaires justifiant la ou les note(s).
28. Si l'acquéreur est un fonds souverain, indiquer le nom du ministère ou département gouvernemental en charge de définir la politique de placement du fonds. Fournir les détails de la politique d'investissement et les restrictions sur les investissements. Enfin, indiquer le nom et la position des personnes responsables de prendre les décisions d'investissement pour le fonds ainsi que les détails de toute influence exercée par le ministère ou département gouvernemental identifié sur les opérations impliquant le fonds souverain vis-à-vis de l'opération.
29. Si l'opération est opérée dans le cadre d'un trust, fournir l'identité de tous les administrateurs qui vont gérer les actifs selon les termes du trust et, le cas échéant, leurs parts respectives dans la répartition des revenus. Indiquer l'identité de toutes les personnes qui sont propriétaires, effectifs ou constituants, du trust et le cas échéant, de leurs parts respectifs dans la répartition des revenus.

Informations complémentaires requises selon le niveau de participation dont l'acquisition est prévue

Informations à fournir pour une prise de participation qualifiée n'entraînant pas de changement de contrôle

30. **Dans le cas où la prise de participation est inférieure à 20 %, préciser :**
 - informations sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l'acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement).
 - informations sur la capacité et la volonté de l'acquéreur d'apporter son soutien financier à l'entreprise cible, que ce soit pour le développement de son activité ou en cas de difficultés financières.
 - information sur la représentation éventuelle dans l'organe délibérant.
31. **Dans le cas où la prise de participation est égale ou supérieure à 20 %, préciser :**
 - influence que l'acquéreur entend exercer sur l'entreprise (développement stratégique, allocation des ressources, objectifs de rentabilité financière, politique en matière de dividendes, etc.) ;
 - intentions et attentes de l'acquéreur relatives à l'entreprise cible à moyen terme pour chacun des éléments constitutifs du plan de développement (motifs de l'acquisition, objectifs financiers, synergies attendues, éventuelles modifications sur les activités de l'entreprise et de son financement).

Informations à fournir pour une prise de participation entraînant un changement de contrôle

32. Un plan de développement décrivant les axes stratégiques de l'activité à la suite de l'acquisition, en fournissant des données prévisionnelles et le détail des grandes évolutions que le candidat acquéreur envisage pour l'entreprise cible.
33. Indiquer les informations sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l'acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement).
34. Indiquer les objectifs financiers à moyen terme (retour sur investissement, ratio coûts-bénéfices, bénéfices par action, etc.).
35. Indiquer les conséquences de l'acquisition sur les principes de gouvernance et la structure organisationnelle globale de l'entreprise cible, notamment en ce qui concerne :
 - la composition et les missions du conseil d'administration ou, le cas échéant, du conseil de surveillance et des principaux comités mis en place par l'instance dirigeante (comités compétents en matière de gestion, d'audit, de gestion des risques, etc.), ainsi que les responsabilités des fonctions clés (ou les personnes qui occuperont des postes clés similaires pour une entreprise cible qui ne serait pas soumise au régime « Solvabilité II ») ;
 - les procédures administratives et comptables et les principes de contrôle interne : principaux changements apportés aux politiques écrites, systèmes en matière de comptabilité, audit, contrôle interne, respect des réglementations ;
 - l'architecture globale des systèmes informatiques : tout changement apporté à la politique de sous-traitance, aux flux d'informations, aux logiciels utilisés ainsi que les principaux processus et outils employés pour la sécurité des données et des systèmes (sauvegarde, plan de continuité, etc.) ;
 - les politiques en matière de sous-traitance et d'externalisation et les droits et devoirs respectifs des principaux intervenants selon les contrats applicables (modalités de contrôle, niveau de service contractuel, etc.).
36. Le nombre et/ou l'organisation des métiers ou des principales activités seront-ils modifiés ? Mettre en évidence, le cas échéant, les synergies attendues avec le repreneur ou dans le cadre du seul redéploiement des activités de l'entreprise (évaluation des économies, produits des partenariats, coûts éventuels de restructuration et modalités de prise en charge).
37. Fournir une description et un chiffrage globale et pour chacune des activités exercées en distinguant les activités existantes des activités nouvelles.
38. Fournir les états financiers prévisionnels de l'établissement cible pour une période de trois ans, présentant les données non consolidées et consolidées, en particulier :
 - un **bilan social et prudentiel** en précisant les hypothèses prises en compte ;
 - un **compte de résultat** par grandes catégories d'activité distinguant notamment le chiffre d'affaires brut et net de réassurance, les frais généraux (dont les frais de personnel), les dotations aux provisions, le résultat technique et le résultat net – préciser l'évolution des effectifs prévue pour les trois prochaines années ;
 - les **prévisions des principaux ratios de gestion** (coefficient net d'exploitation, ratio de rentabilité des fonds propres...) – détailler les hypothèses prises en compte ;
 - **opérations intra-groupe projetées.**
39. Les **prévisions des principales normes réglementaires** c'est-à-dire les prévisions relatives au futur capital de solvabilité requis prévu à l'article L. 352-1 du code des assurances, sur la base du bilan prévisionnel, ainsi que les méthodes de calcul utilisées, les prévisions relatives au futur minimum de capital requis prévu à l'article L. 352-5

du code des assurances, sur la base du bilan prévisionnel, ainsi que la méthode de calcul utilisée et les prévisions relatives à la situation financière destinée à la couverture des provisions techniques, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis ou, le cas échéant, de l'exigence de marge de solvabilité sous Solvabilité 1 et les éléments de fonds propres la couvrant.

Impact de l'opération sur l'acquéreur

40. L'intégration de l'entreprise cible est-elle susceptible de modifier significativement le profil de risques du nouveau groupe ?

Oui Non

Dans l'affirmative, fournir pour le nouveau groupe les réponses aux questions 35 à 39.

41. S'agissant d'une opération sur laquelle l'Autorité de la concurrence doit se prononcer, indiquer, dans le cadre de l'avis donné par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article L. 612-22 du code monétaire et financier, si le regroupement est de nature ou non à restreindre significativement la concurrence géographiquement ou sur certaines activités ou clientèles.

Évaluer les incidences de l'opération de concentration sur chacun des principaux marchés sur lesquels opérera le nouveau groupe. Au cas où ces incidences seraient susceptibles d'atteindre des seuils substantiels, établir pour les domaines concernés, d'une part des calculs de parts de marché globales et par zones géographiques, d'autre part, par lignes de métiers (dépôts, crédits, financements spécialisés, financements des PME, gestion d'actifs...).

Prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

42. L'acquéreur est-il soumis à une réglementation anti-blanchiment ?

Oui Non

43. Dans l'affirmative indiquer le nom de l'organisme chargé de son contrôle ainsi que ses coordonnées.

44. Détailler l'origine des fonds utilisés pour le financement de l'opération.

« En ma qualité de _____, je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à porter à la connaissance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements significatifs des éléments de cette déclaration. »

À _____, le _____

Signature de l'acquéreur
(ou de son représentant)

Modèle de lettre à compléter par l'acquéreur de la participation afin d'accompagner le formulaire

Nom et adresse de l'acquéreur	Monsieur le Gouverneur de la Banque de France Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
-------------------------------------	---

Monsieur le Gouverneur,

En ma qualité de¹, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les renseignements demandés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à l'occasion de la prise de participation que² se propose de réaliser dans le capital de³.

Je certifie que ces renseignements sont sincères et fidèles et qu'il n'y a pas, à ma connaissance, d'autres faits importants dont l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit être informée.

Je m'engage à informer immédiatement l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de tout changement qui modifierait, de façon significative, les renseignements fournis.

Par ailleurs, je m'engage également à fournir, chaque année, à⁴, (dont la société⁵ est associée ou actionnaire, ou dont je suis⁶), les informations financières qu'il est conduit à transmettre aux autorités selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Date

Signature

¹. Indiquer la qualité du signataire : président, gérant, autre dirigeant social, mandataire spécialement habilité.

². Nom de l'acquéreur.

³. Nom de l'entreprise cible.

⁴. Nom de l'entreprise cible.

⁵. Nom.

⁶. L'associé ou l'actionnaire.

Traitement des informations recueillies dans le dossier de changement de contrôle ou de prise de participation

La fourniture des informations demandées présente un caractère obligatoire et le défaut de réponse ne permet pas l'examen du dossier.

Ces informations sont destinées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Ces informations, collectées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en sa qualité d'interlocuteur unique des personnes et entreprises demanderesses, peuvent être communiquées, pour l'accomplissement de leur mission, dans le respect de la législation en vigueur, aux autorités judiciaires (article L. 612-17 du code monétaire et financier) et à des autorités de surveillance étrangères (articles L. 632-1 à L. 632-7 du même code).